

ACCORD CADRE DE SERVICES

BGE Hauts de France

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Procédure adaptée de fournitures et services**

**Maintenance, entretien et vérification des installations des installations des climatisations et VMC du parc immobilier de BGE HAUTS DE FRANCE**

*Soumise aux dispositions de l'article L.2123-1.1° et R.2123-1.1° du Code de la Commande Publique*

BGE HAUTS DE France

4 rue de buisses

59000 LILLE

03 20 19 20 00

SOMMAIRE

1. **Le pouvoir adjudicateur**
2. **Objet du marché**
3. **Durée du marché**
4. **Type de procédure**
5. **Allotissement**
6. **Déroulement du marché**
7. **Composition et modalités de retrait du dossier de consultation**
8. Composition du dossier de consultation
9. Modalités de retrait du dossier de consultation
10. Modifications de détail au dossier de consultation
11. Contenu du dossier de candidature et de l’offre
12. Format des fichiers transmis
13. Conditions d’envoi et remise des offres
14. Date limite de réception des offres
15. Jugement des offres
16. **Délai de validité des offres**
17. **Renseignement complémentaires**

**ANNEXES :**

ANNEXE 1 au Règlement de Consultation : Grille d’évaluation des critères de jugement des offres

ANNEXE 2 au règlement de consultation– Trame utilisable pour mémoire technique

1. **Le pouvoir adjudicateur**

BGE Hauts-de-France est une association loi 1901 sans but lucratif ayant pour activité l’aide à la création d’entreprise. Pour cela elle reçoit, entre autres, le soutien financier de la Région Hauts-de-France et d’autres collectivités.

BGE Hauts de France comprend 150 salariés répartis sur 20 sites.

Pour en savoir plus : [bge-hautsdefrance.fr](http://www.bge-hautsdefrance.fr)

BGE Hauts-de-France (BGE HDF),

Représentée par *: Grégory SAGEZ, Directeur Général*

4, rue des buisses

59 800 Lille

03.28.52.56.50

1. **Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la maintenance, l’entretien et la vérification des installations de climatisation et de ventilation mécanique contrôlée du parc immobilier de BGE Hauts de France.

Le type de prestations attendues et leurs caractéristiques techniques sont indiqués dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) de l’accord-cadre.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code CPV | | Libellé CPV | |
| 50730000-1 | | Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération | |
|  | |  | |

1. **Durée du marché**

Le marché est conclu pour une période de 24 mois à compter du 1er janvier 2026 (ou à défaut de sa date de notification) et peut-être reconduit tacitement deux fois pour une période de 12 mois, sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur.

La durée du Marché ne pourra pas excéder 4 ans.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Période initiale | 01/01/2026 | 31/12/2027 |
| Reconduction 1 | 01/01/2028 | 31/12/2028 |
| Reconduction 2 | 01/01/2029 | 31/12/2029 |

La désignation des titulaires aura lieu le 19/12/2025 et la mission démarre à la date de notification du marché.

1. **Type de procédure**

Le marché est passé selon une procédure adaptée prévue aux articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Aucune variante n’est autorisée ou prévue.

Le marché est acquis sans minimum et avec un maximum de 25 000 € HT pour la totalité du marché.

Ces chiffres ne sont qu’une indication, en aucun cas ils n’engagent BGE Hauts de France sur un volume.

L’accord-cadre est exécuté, conformément aux dispositions des articles L 2125-1 du Code de la Commande Publique.

1. **Allotissement**

Conformément à l’article L. 2113-11 du Code de la Commande Publique, le présent marché n’est pas alloti car ne permet pas l’identification de prestations distinctes.

En outre, les candidats sont informés que le marché n’est pas décomposé en tranches.

1. **Déroulement du marché**
2. **Visite des locaux :**

Seule la visite du site du siège est obligatoire pour que les candidats se rendent compte de l’état des lieux et des difficultés éventuelles sur ce bâtiment.

Cette visite permettra de réaliser une réponse techniquement et économiquement viable.

La visite de plusieurs sites est à la libre appréciation du candidat, si celles-ci lui permettent de mieux appréhender la valorisation de son offre. Ces visites ne constituent pas de point dans les critères de jugement de l’offre.

Les candidats s’engagent dès la remise de leur offre à ne pas vouloir modifier ou compléter leur proposition ayant pour origine une mauvaise connaissance des lieux ou d’une difficulté rencontrée lors de l’exercice du marché.

1. **L’organisation des visites des locaux**

Pour le site du siège à Lille, le candidat informe de sa présence sur l’un des 3 créneaux par mail à [a.dubut@bge-hautsdefrance.fr](mailto:a.dubut@bge-hautsdefrance.fr).

* Jeudi 16 novembre de 09h00 à 12h00
* Jeudi 30 novembre de 09h00 à 17h00
* Lundi 3 novembre de 09h00 à 17h00.

L’attestation annexe n°4 au Règlement de Consultation - « Attestation de visite » sera à signer et à tamponner avec le cachet de l’antenne. Cette annexe devra être impérativement jointe à l’offre.

1. **Planning du déroulement du marché**

|  |  |
| --- | --- |
| **Publication de la consultation** | **25/09/2025** |
| Remise de l’offre par le candidat | < 1er décembre 2025 12h00 |
| Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | 01/12/2025 au 03/12/2025 |
| Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | 04/12/2025 au 18/12/2025 |
| Classement des offres et attribution du contrat | 19/12/2025 |
| Information des candidats non retenus | 19/12/2025 au 31/12/2025 |
| **Signature et notification du marché** | **01/01/2026** |

1. **Composition et modalités de retrait du dossier de consultation**
2. **Composition du dossier de consultation**

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

* Le présent règlement de consultation et ses annexes
* le cahier des clauses particulières et son annexe
* le bordereau des prix unitaires
* l’acte d’engagement
* Cartographie de l’implantation des antennes

1. **Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur notre site Internet <https://www.bge-hautsdefrance.fr/marches-publics/>

1. **modifications de détail au dossier de consultation**

BGE Hauts de France se réserve le droit d'apporter, au plus tard, huit jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir demander quelconque réclamation.

1. **Contenu du dossier de candidature et de l’offre**

Le dossier est entièrement rédigé en langue française. Les prix sont exprimés en euros.

Le candidat doit produire impérativement tous les renseignements et documents suivants :

1. **Candidature :**

* Kbis ou avis sirene moins de 3 mois à la date de la remise du dossier
* Courrier de vigilance URSSAF
* Attestation de régularité fiscale (Impôt)
* Attestation visite (Annexe n°4 du RC)
* Attestation Responsabilité Civile d’assurance en lien avec l’activité

1. **Offre**

* Une présentation libre du candidat (modèle en annexe) limitée à 50 pages (dont ses annexes)
* Le Bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété et signé
* L’acte d’engagement complété et signé
* Le cahier des clauses particulières signé

1. **Format des fichiers transmis**

Les formats de documents acceptés sont les suivants : compatibles traitements de textes courants (.doc ; .rtf ; .docx notamment), tableurs (.xls notamment sans utilisation de macro), diaporamas (.ppt notamment) ou dans un autre format préservant la présentation de telle sorte qu’ils puissent être lus par des logiciels libres de droits (.pdf) ou les logiciels très grand public type Microsoft Office.

Les documents à transmettre sont compressés au sein d'un fichier au format compatible ZIP, à l'exclusion de tout autre format de compression.

1. **conditions d’envoi et remise des offres**

Le candidat présentera seul son offre selon les modalités décrites ci-dessous.

L’offre sera transmise uniquement par courrier électronique à l’adresse suivante : [a.dubut@bge-hautsdefrance.fr](mailto:a.dubut@bge-hautsdefrance.fr) (avec accusé réception). Cette offre contiendra les justifications à produire par le candidat conformément au règlement de consultation. L’objet du courriel comportera les mentions suivantes :

« Dossier consultation – Maintenance climatisation VMC - Sté :XXXX" »

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRESENTÉ CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS CI-DESSUS POURRA ETRE REJETÉ.

1. **Date limite de réception des offres**

Les offres devront être remises au plus tard le 1er décembre 2025 avant 12h00.

1. **Jugement des offres**

Les offres sont analysées et classées selon les critères suivants :

La note maximale correspond à 200 points.

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Complément |
| **Prix** : 100 points  MAINTENANCE PREVENTIVE: 75 points  MAINTENANCE CORRECTIVE: 25 points | Les prix sont retenus dans le BPU  Total Marché Maintenance préventive  Total opération de maintenance corrective |
| **Valeur technique** : 50 points  Organisation et suivi de la prestation : 25 points  Moyens humains et techniques : 25 points | Points attribués selon la grille annexe n°1  Méthode de prise de commande, disponibilité, réactivité, Qualité des compte-rendus  Expérience, références similaires, composition de la masse salariale, répartition géographique adaptée à nos besoins |
| **Valeur de la Responsabilité Sociale de l’Entreprise**: 50 points  Impact environnemental : 20 points  Impact social : 20 points  Impact Ethique : 10 points | Points attribués selon la grille annexe n°1  Méthode de déplacement, origine des produits, intégration du recyclage des produits usagers, proposition d’équipements présentant une faible émission CO2  Politique de recrutement, politique de formation et développement, professionnel et personnel des salariés, mesures prises par l’entreprise pour assurer la sécurité des travailleurs lors de leur prestations, contribution à la communauté locale par le biais d’initiatives sociales ou programmes RSE, recours à des fournisseurs, produits, marques locales, mesures prises par l’entreprise pour améliorer ses pratiques RSE  Politique de la culture d’entreprise en respect des pratique RSE, mesure mise en place pour la protection des données dans le cadre de la RGDP, le degré de confidentialité des données recueillies, la transparence des chiffres et parties prenantes de l’entreprise |

Principes pour la notation des critères :

1. Prix définis au bordereau des prix unitaires (BPU) = 100 points

Il sera fait application de la formule suivante pour la notation de chaque critère Prix :

Note par critère prix du candidat = points attribués au critère x (prix du moins disant / prix de l’offre étudiée)

La note prix du candidat représente la somme obtenue sur l’ensemble des critères prix

1. Valeurs techniques = 50 points

Il sera fait application de la formule suivante pour la notation du critère technique

Note du candidat = somme obtenue en critère technique

1. Valeurs RSE : 50 points

Il sera fait application de la formule suivante pour la notation des critères valeurs RSE

Note du candidat = somme obtenue en valeurs RSE

1. Note globale : note critère prix + note critères techniques+ note Valeurs RSE

L’offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée la mieux disante, et obtiendra le marché.

Grille d’évaluation des critères de jugement des offres sur les critères technique (Annexes 1 Règlement de Consultation - « Grille d’évaluation des critères de jugement des offres »).

1. **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours.

1. **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de consultation devront être sollicités par les candidats au service indiqué ci-après, 10 jours au moins avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les renseignements seront demandés par courrier électronique aux adresses suivantes à : [a.dubut@bge-hautsdefrance.fr](mailto:a.dubut@bge-hautsdefrance.fr)

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ANNEXE 1 au Règlement de Consultation

**Grille d’évaluation des critères de jugement des offres**

1. **Valeur Technique : 50 points** 
   1. Organisation et suivi de la prestation

Méthode de prise de commande, disponibilité, réactivité, Qualité des compte-rendus, processus simplifié en digitalisation : 25 points

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 25 points

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 15 points

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points  10 points

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 5 points

Eléments non fournis 0 point

* 1. Moyens humains et techniques :

Expérience, références similaires, composition de la masse salariale, répartition géographique adaptée à nos besoins (proximité avec nos sites) : 25 points

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 25 points

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 15 points

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 10 points

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 5 points

Eléments non fournis 0 point

1. **Valeur de le Responsabilité Sociale de l’Entreprise (RSE) : 50 points**
   1. Impact environnemental

Méthode de d’organisation pour le transport, origine des produits, intégration du recyclage des produits usagers, proposition d’équipements présentant une faible émission CO2 : 20 points

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 20 points

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 8 points

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 points

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 points

Eléments non fournis 0 point

* 1. Impact social

Politique de recrutement, politique de formation et développement, professionnel et personnel des salariés, mesures prises par l’entreprise pour assurer la sécurité des travailleurs lors de leur prestations, contribution à la communauté locale par le biais d’initiatives sociales ou programmes RSE, recours à des fournisseurs, produits, marques locales, mesures prises par l’entreprise pour améliorer ses pratiques RSE : 20 points

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 20 points

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 8 points

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 points

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 points

Eléments non fournis 0 point

* 1. Impact Ethique

Politique de la culture d’entreprise en respect des pratiques RSE, mesure mise en place pour la protection des données dans le cadre de la RGDP, le degré de confidentialité des données recueillies, la transparence des chiffres et mode de gouvernance (détail des parties prenantes de l’entreprise) : 10 points

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 10 points

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 8 points

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 points

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 points

Eléments non fournis 0 point

ANNEXE 2 au règlement de consultation– Trame utilisable pour mémoire technique

Nom de l’entreprise

**Mémoire technique**

**Appel à marché**

**Maintenance, entretien et vérification**

**des installations de sécurité incendie**

**du parc immobilier de BGE Hauts de France**



Présentation de l’entreprise

(Historique de l’entreprise, date de création, gérant, effectif, CA réalisé sur les dernières années, spécialisé dans quel domaine d’activité, projet de l’entreprise, valeurs de l’entreprise, type d’organisation au quotidien, …)

Références clients

Lister les clients principaux ou type de clients ou marché obtenu :

Moyens humains

Administratif – Devis – Chantier

Profils/CV des postes principaux

Par type de poste : profil, qualification, diplôme, expérience

Moyens matériels affectés à la prestation des travaux

Fournisseurs des produits principaux

Description des fournisseurs principaux et critères de choix  ?

Valeur de le Responsabilité Sociale de l’Entreprise

Impact environnemental

Impact social

Impact Ethique

.

Annexe n°4 au Règlement de Consultation

Attestation de visite

Antenne visitée : BGE SIEGE – 4 rue des buisses – 59000 LILLE

Date de la visite : ……………………………………………………………………………………………..

Nom du candidat au marché : …………………………………………………………………………..

Personne BGE Hauts de France ayant reçu le candidat : ……………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| Cachet et signature du candidat | Cachet local BGE Hauts de France et signature |
|  |  |